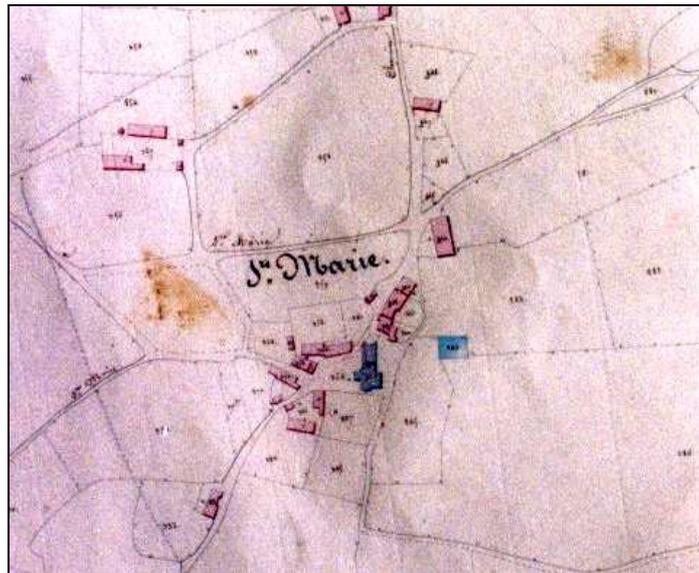


Société Historique de Châteauneuf-la-Forêt

1996 n° 2

CHATEAUNEUF en 1832

Le QUARTIER de SAINTE - MARIE - la - CLAIRE



Pierre MORLHIGEM

Imprimé par nos soins - Décembre 1996 - Reproduction interdite

AVANT PROPOS

Nous allons essayer de découvrir ensemble, auteur et lecteurs la physionomie historique géographique et humaine du quartier Ste-Marie de Châteauneuf en 1832.

Je dis bien Châteauneuf et non Châteauneuf-la-Forêt car en 1832 il s'agit encore simplement de Châteauneuf, la Forêt ne sera ajoutée qu'en 1850 au moment de l'installation du télégraphe pour différencier les quelques dizaines de Châteauneuf de l'hexagone.

Pourquoi 1832, date aussi précise? Tout simplement parce que le document qui va nous servir d'outil de travail est le cadastre de Châteauneuf de 1832.

Et pourquoi Sainte-Marie? Pourquoi pas le Barry⁽¹⁾ ou à plus forte raison le bourg proprement dit, qui compte la plus forte implantation immobilière et humaine?

J'ai éliminé le bourg de Châteauneuf, mais soyez rassurés son tour viendra, car il est en pleine expansion, dans l'axe du seul pont carrossable qui traverse la Combade, et sur le trajet conduisant à Limoges, capitale administrative du département. Cette agglomération qui prend de l'importance et qui en prendra de plus en plus grâce à l'installation d'une industrie papetière, n'appartient pas au passé historique de notre commune.

Passé historique avez vous dit, alors pourquoi pas le quartier du château c'est à dire le Barry?

Effectivement nous sommes au coeur du passé de Châteauneuf, son château, le pouvoir seigneurial, mais convenez avec moi que l'église a une importance capitale dans la vie d'une paroisse, d'une commune depuis 1789. Le château? L'église? Pouvoir laïque? Pouvoir ecclésiastique?

D'une façon tout à fait arbitraire j'ai choisi le spirituel, le temporel sera une autre histoire.

⁽¹⁾ BARRY (le) ancien occitan. Substantif masculin = Faubourg. Marcel VILLOUTREIX. Travaux d'archéologie limousine. Noms de lieux de la Corrèze p.25.

L'OUTIL de TRAVAIL

Deux documents seront l'essentiel du fondement de recherche :

- le plan cadastral de Châteauneuf ⁽²⁾ dit cadastre napoléonien. "Ce cadastre rentre dans le cadre du cadastre général de la France, entrepris pour servir la levée de la contribution foncière (plus tard contribution foncière des propriétés non bâties) fut commencé sous le I^{er} Empire en 1808; achevé sous la II^e République en 1850. 900 communes à peu près, avaient été levées sous l'Empire; en 1840 il n'en restait plus que 300 environ à ne pas avoir été visitées par les géomètres" ⁽³⁾.

Pour Châteauneuf ce cadastre est terminé sur le terrain le 6 octobre 1832, sous l'administration du Baron de Theil, Préfet, M. Limousin Joseph, maire de Châteauneuf et sous la direction de MM. Lepleintre, Directeur des contributions, Lefèvre, géomètre en chef, par MM. Mouret et Betoulle jeunes géomètres de 1^{ère} classe. Ce cadastre est à l'échelle de 1/2500 (1cm = 25m). Nous avons là un outil capital pour l'analyse du territoire de la commune par sections sur le plan géographique, agricole et humain.

- le cadastre parcellaire ⁽⁴⁾ qui est le tableau indicatif des propriétés foncières, de leur contenance et de leurs revenus.

Le cadastre parcellaire était classé par sections : section A dite du bourg, section B dite de Lavergne, section C dite de Moussanas, section D dite de Bésuniéras et section E dite de Gourcerol. Pour l'étude de Sainte-Marie, seule la section A nous concerne.

Puisque nous parlons du cadastre parcellaire ouvrons une parenthèse qui ne manque pas d'intérêt.

La commune de Châteauneuf possédait une mesure agraire qui lui était propre : la Sétorée et Perche. A Châteauneuf, l'hectare valait 3 Sétorées 45 Perches 78/100. La sétorée valait 25 ares 53 centiares 60 mètres. La sétorée de Basse Marche vaut à Bellac, Le Dorat, Magnac Laval 51,07 ares ⁽⁵⁾.

Poursuivons la parenthèse : les propriétés non bâties étaient classées en terres labourables, prés classés, pâturages, châtaigneraies, bois taillis semis et futaies, chôme et bruyère, étangs et pêcheries, chènevières et jardins, les propriétés bâties en bâtiments et maisons d'habitation. Ces maisons d'habitation classées de 1 à 7, classe 1 étant la maison à grand confort, classe 7 la plus nombreuse sur le territoire de la commune, parfois avec une seule porte sans fenêtre. A Châteauneuf il existait seulement 3 maisons classe 1.

Nous pourrions encore parler longuement de ce cadastre si riche en enseignements. Fermons la parenthèse, nous serions hors sujet.

⁽²⁾ Archives départementales de la Haute-Vienne - 3P50 (1).

⁽³⁾ Marc Bloch - Mélange historique tome II p. 568 - Bibliothèque générale de l'école pratique des hautes études. 1963.

⁽⁴⁾ Archives départementales de la Haute-Vienne 3P50 (2).

⁽⁵⁾ Jean Tricard "les anciennes mesures de la Haute-Vienne" p. 235-252 dans P. Charbonnier (dir.) les anciennes mesures locales du Massif Central d'après les tables de conversion - Clermont-Ferrand 1990 255 pages.

SITUATION du QUARTIER SAINTE-MARIE dans le BOURG de CHATEAUNEUF

Châteauneuf en 1832 n'a pas l'importance actuelle (rendons grâce à la papeterie); n'oublions pas que les communes de La Croisille (1729 habitants), Neuvic (1565 habitants), Linards (1473 habitants) sont à cette époque (chiffres du recensement de 1800) plus peuplées que Châteauneuf (1160 habitants).

En regardant le plan cadastral de Châteauneuf plusieurs remarques s'imposent d'emblée. L'implantation urbaine est uniquement concentrée en 3 zones avec chacune son pôle d'appel :

- le château et l'agglomération du Barry,
- l'église et l'agglomération de Ste-Marie,
- l'axe routier le long duquel se développe le nouveau bourg.

En dehors de ces 3 zones, aucune construction. Le nouveau bourg commence à 150 mètres du pont sur la Combade (ce qui reproduit l'agglomération actuelle), mais se termine 550 mètres avant le ruisseau du pont la Prairie.

L'église de Ste-Marie-la-Claire est à 680 mètres des premières maisons du nouveau bourg, séparée de celui-ci par des prairies et une châtaigneraie. Elle est également séparée du château par une distance de 750 mètres.

Doit-on obliger l'historien à "penser" l'histoire ce qui est une qualité évidente mais qui peut présenter un écueil : la trahison de la structure historique au profit de schémas simplistes. Je vais me fourvoyer dans ce rôle osé de penseur de l'histoire en posant la question suivante : existait-il à Châteauneuf, comme à Limoges entre le Château et la Cité, une animosité voire un conflit entre le quartier de Ste-Marie-la-Claire et le quartier du château? Pouvait-on se promener la nuit en toute sécurité dans la châtaigneraie qui séparait Ste-Marie et le bourg? Mais cela me semble peu probable car les mêmes données politiques et surtout économiques n'existaient sans doute pas à Châteauneuf.

Pour essayer d'apporter un début de réponse à cette question, il faudra se transformer pendant des heures aux Archives départementales en fourmi documentaliste.

Le QUARTIER SAINTE-MARIE en 1832

L'habitat s'est évidemment développé autour de l'église comme cela était le cas au Moyen Age et si ce n'était autour de l'église, c'était autour du château. A Châteauneuf, église et château ont contribué chacun de leur côté au développement d'une agglomération.

Ecrire sur le quartier de Sainte-Marie c'est avant tout écrire sur Sainte-Marie-la-Claire.

Tout d'abord pourquoi cet emplacement au point culminant du bourg, 450 mètres d'altitude?

Il nous faut revenir assez largement en arrière. Nous sommes sur la ligne de crête ou de pouge (du latin podium = élevé) et très près du Camp de César de Murat occupation celte; "le segment d'un très ancien cheminement d'interfluve issu du carrefour de Sainte-Eulalie près d'Uzerche (Corrèze) puis tracé par les crêtes du Mont-Gargan et de la forêt de Châteauneuf; l'itinéraire desservait l'enceinte quadrangulaire fossoyée du "Camp de César" près du village de Murat (commune de Châteauneuf)"⁽⁶⁾.

A partir du moment où nous avons une ligne de cheminement, il est normal qu'un édifice religieux se soit construit à cet endroit.

Voyons cette église de plus près. Elle est orientée Est-Ouest ce qui est la règle, le soleil se lève à l'est, symbole de lumière et de vie et se couche à l'ouest, symbole de nuit et de mort. Son architecture est en forme de croix latine, avec nef, transept et chœur, celui-ci se trouvant à l'est (le chœur d'une église est toujours à l'est), le porche d'entrée est donc à l'ouest, la sacristie étant accolée au transept nord. Son style architectural est roman. Si le relevé cadastral est exact, et il n'y a pas de raison de mettre en doute la qualité et la conscience professionnelle des géomètres, elle mesure 30 mètres du porche à l'abside, la nef a 10 mètres de large et au niveau du transept la largeur est de 17 mètres. L'ensemble faisait une superficie, sacristie comprise, supérieure à 300 m².

Maintenant poussons le portail ouest et pénétrons à l'intérieur. C'est la déception, son état est lamentable, menaçant ruine.

Pour preuve une lettre du Ministère des Affaires ecclésiastiques et de l'Instruction publique adressée au Préfet de la Haute-Vienne le 18 novembre 1825 : "Monsieur le Préfet, S. Ex. le Ministre des Affaires ecclésiastiques me charge d'avoir l'honneur de vous communiquer la lettre de M. le curé de Châteauneuf*, par laquelle il expose que son église est dans un tel état de ruine que les charpentes pourries menacent de s'écrouler, que son intérieur offre l'image de la misère et de l'entier bannissement de la foi; enfin que les ornements vases et chandeliers sont indignes de l'objet pour lequel il servent"⁽⁷⁾. Sept ans plus tard son état ne s'est pas amélioré et de dégradations en non réparations elle sera rasée 50 ans plus tard.

⁽⁶⁾ Paulette Bariller : le château du Chalard (commune de Bujaleuf Haute-Vienne) - Travaux d'Archéologie Limousine T.16, p.115.

* en 1832 le curé de Sainte-Marie-la-Claire s'appelait Faure Pierre.

⁽⁷⁾ Archives départementales de la Haute-Vienne. Série 2/O 691.

Contigu à l'abside de l'église se trouve le cimetière de Châteauneuf, pas très grand, environ 1250 m² ce qui nécessitera son déplacement 300 mètres plus au sud en 1857⁽⁸⁾.

Il est fréquent à cette époque que le lieu de sépulture se trouve dans l'enclos de l'église qui veille ainsi sur le repos des défunts. Et plus le tombeau était près du sanctuaire, plus la protection était efficace. La place de choix est l'intérieur de l'église et on a effectivement trouvé des tombeaux dans le chœur lors de sa démolition.

La cure qui appartenait aux habitants de la commune et qui comprenait 3 bâtiments était à proximité du cimetière. Le sacristain Boussenot François habitait également à proximité de l'église.

Le plan II extrait du cadastre qui vous est présenté page 10 vous montre la disposition du bourg Sainte-Marie, maisons d'habitation et dépendances. La numérotation extraite de l'état des sections vous indique les propriétaires des bâtiments, mais pas forcément l'habitant de l'époque, des maisons pouvant être occupées par des locataires.

Par exemple, Mousnier Jacques est propriétaire de 3 maisons dont une classe II (impôt foncier 30 F par an) sans doute celle qu'il habite, les 2 autres sont en location ou vacantes.

Sur l'extrait du plan cadastral, les maisons d'habitation sont en foncé, les bâtiments en tirets. Une consultation simultanée de l'extrait du cadastre et de l'état des sections en se rapportant à la numérotation des parcelles, vous permettra d'avoir un aperçu assez précis de la composition foncière et humaine de Sainte-Marie.

Nous avons retenu pour notre étude, dans l'ordre, les maisons d'habitation, les bâtiments et les parcelles de terrain qui entourent Sainte-Marie, et en avant propos les biens communaux.

1°) Appartenant aux habitants propriétaires de la commune :

280	lieu dit Croix de Sainte-Marie, chôme
334	de la cure, jardin
335	de la cure, pré
336	maison d'habitation, bâtiment et cour (cure)
337	Cimetière
338	de Sainte-Marie, Eglise
364	Place

2°) Les maisons d'habitation. Je mentionne le numéro de la parcelle, le nom et prénom du propriétaire qui n'est pas forcément l'occupant, parfois sa profession, la classification de la maison qui s'échelonne de 1 à 7, le montant de l'impôt annuel en francs et le nombre de portes et fenêtres imposables :

333	CANET Léonard, classe 6, 4 francs, 3 portes et fenêtres,
339	BOUSSENOT François, sacristain, maison et bâtiment, classe 6, 4 francs, 4 portes et fenêtres,

(8) Archives départementales de la Haute-Vienne : série 2/O 692 et 693 et délibérations du conseil municipal de 1866.

- 342 REILHAC Léonard, maison et bâtiment, classe 7, 2 francs, 2 portes et fenêtres, 347
LAFARGE Adèle épouse ROUSSET, maison et cour, classe 5, 8 francs, 4 portes et
fenêtres
350 MOUSNIER Jacques, notaire, propriétaire à Sainte-Marie et à Beauvais, maison et
bâtiment avec jardin (351), classe 6, 4 francs, 6 portes et fenêtres,
357 MOUSNIER Jacques, maison bâtiment et cour, classe 2, 30 francs, 18 portes et
fenêtres et 1 porte cochère,
363 BASSET Jacques, notaire, maison et bâtiments, classe 3, 23 francs, 11 portes et
fenêtres,
369 MOUSNIER Jacques, maison bâtiments et cour, classe 4, 15 francs, 12 portes et
fenêtres

3°) Bâtiments indépendants de la maison d'habitation (hachurés) :

- 343 BOUSSENOT François, sacristain, il est à noter que ce bâtiment est adossé à la
maison d'habitation de Reilhac Léonard et non à la sienne
344 JUMEAU Jean-Baptiste, bâtiment
360 REILHAC Léonard, bâtiment
366 - 367 MOUSNIER Jacques, bâtiments

Faisons une place à part à la parcelle 284 qui est une pêcherie de 2 perches 40 et qui est en
indivis entre :

COUADE Jean-Baptiste,
FAURE Pierre, curé,
BOUSSENOT François, sacristain,
ROUGIER Guillaume.

Il est précisé chacun 60 mètres.

4°) Parcelles. Sont mentionnés dans l'ordre le nom du propriétaire, l'appellation de la parcelle et la nature de
celle-ci :

- 279 LAFARGE Adèle épouse ROUSSET, "le grand champ de la Sagne", terre
280 Aux habitants de Châteauneuf et Sainte-Marie, "La Croix de Sainte-Marie",
"chôme"
281 JUMEAU Jean-Baptiste, "coudert de la Sagne", pré
282 FAURE Pierre, curé, "de la cure", pré
283 BOUSSENOT François, "de la Sagne", pré
285 DUBERGER Pierre, "de la cure", pré
286 COUADE Jean-Baptiste, percepteur, "de la Sagne", pré
294 COUADE Jean-Baptiste, "La Perière", châtaigneraie
324 LIMOUSIN Joseph, "La Perière", châtaigneraie
326 FAURE Pierre, curé, "de la cure", terre
327 FAURE Pierre, curé, "de la cure", pré
331 JUMEAU Jean-Baptiste, "de l'or de pera", pâturage
332 CANET Léonard, cultivateur, "jardin de maison"
349 MOUSNIER Jacques, "coudert de maison", pâturage
352 MOUSNIER Jacques, "de Beauvais", chènevière

353	MOUSNIER Jacques, “de l’enclos”, pâturage
354	MOUSNIER Jacques, “du maître”, jardin
355	MOUSNIER Jacques, “de l’Artige”, terre
356	MOUSNIER Jacques, “de l’Artige”, châtaigneraie
371	JUMEAU Jean-Baptiste, “de la maison neuve”, chôme
379	MOUSNIER Jacques, “le champ de Beauvais”, terre

Pour vous rendre plus compréhensible la configuration ancienne, nous allons essayer de visualiser sur le terrain, en 1996, ce qui existait en 1832, en vous présentant une superposition du cadastre 1832 et du cadastre actuel (plan III, p. 11).

Pour une approche aussi exacte que possible, il faut avoir un élément au sol qui existait en 1832 et qui perdure de nos jours. Heureusement nous en avons trois : la pêcherie (parcelle 284 du plan cadastral présenté), la cure (336) actuellement maison appartenant à M. et Mme Marc LAFARGE et une maison qui appartenait à MOUSNIER Jacques (369) actuellement à M. et Mme LACOUTURE. La superposition est ainsi facile, elle nous montre l’emplacement exact de l’église Ste-Marie-la-Claire, la maison et l’appentis de Mme JALOUNEIX sont construits sur ce qui avait été une église romane. Le cimetière était lorsque vous regardez de la route la maison de Marc LAFARGE à gauche de celle-ci, sous la pelouse.

Vous avez, sur une reproduction du cadastre de 1832, en traits plus gras, les constructions actuelles et la pêcherie qui existe encore de nos jours, mais qui actuellement nous semble d’une superficie moindre.

CONCLUSION

En publiant ce modeste ouvrage, nous n'avons pas voulu faire un exercice de style mais tout simplement, d'une manière ludique, tout au moins pour nous, vous montrer que l'on pouvait à partir d'un document relativement récent, suivre l'évolution d'une agglomération et également poser des questions inhérente à cette évolution.

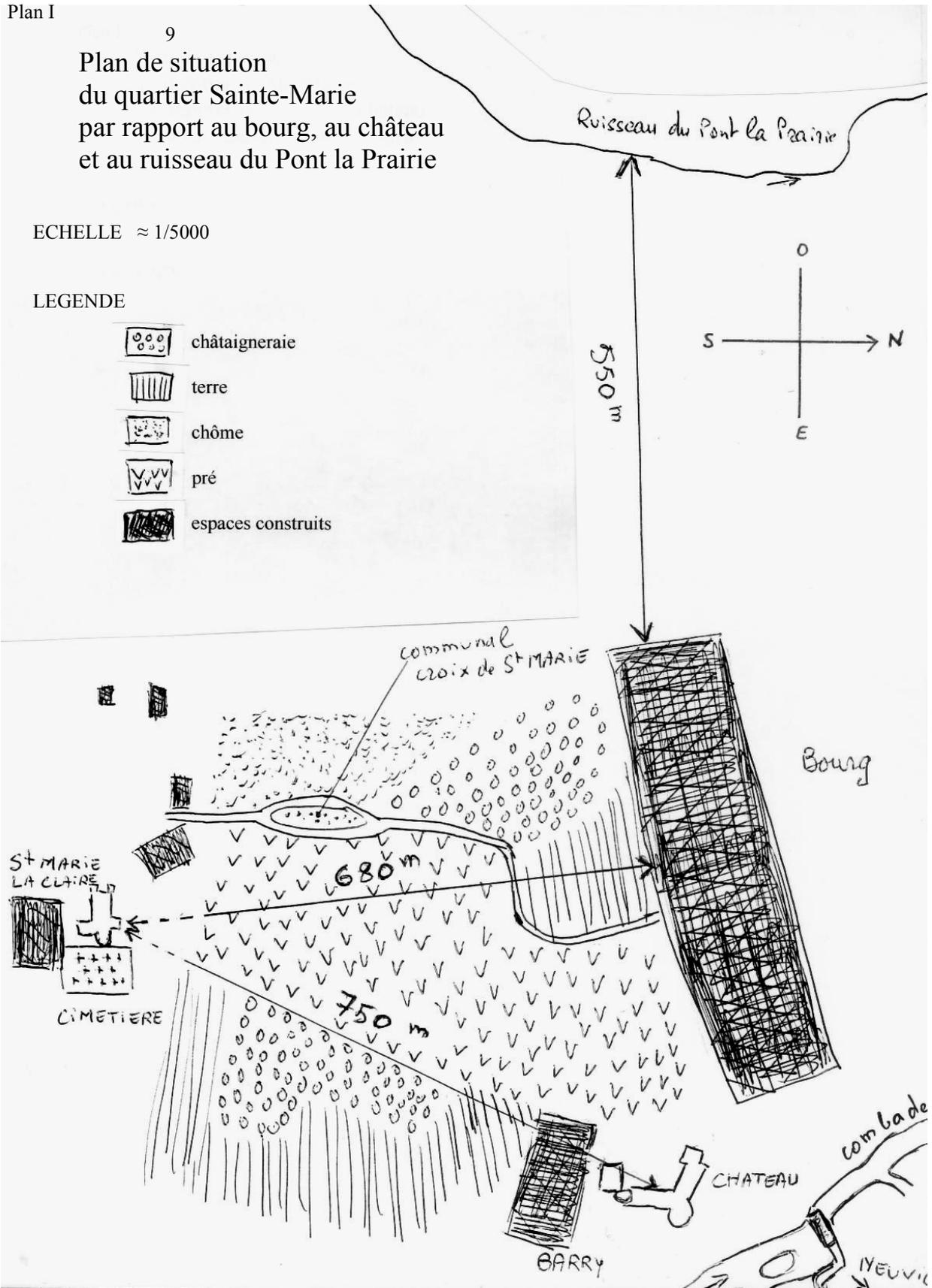
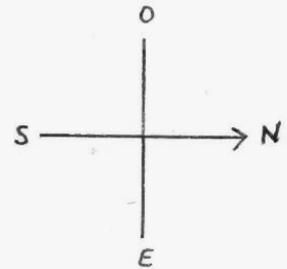
Si cette étude vous intéresse, nous pourrions l'étendre à l'ensemble du bourg et des villages de la commune.

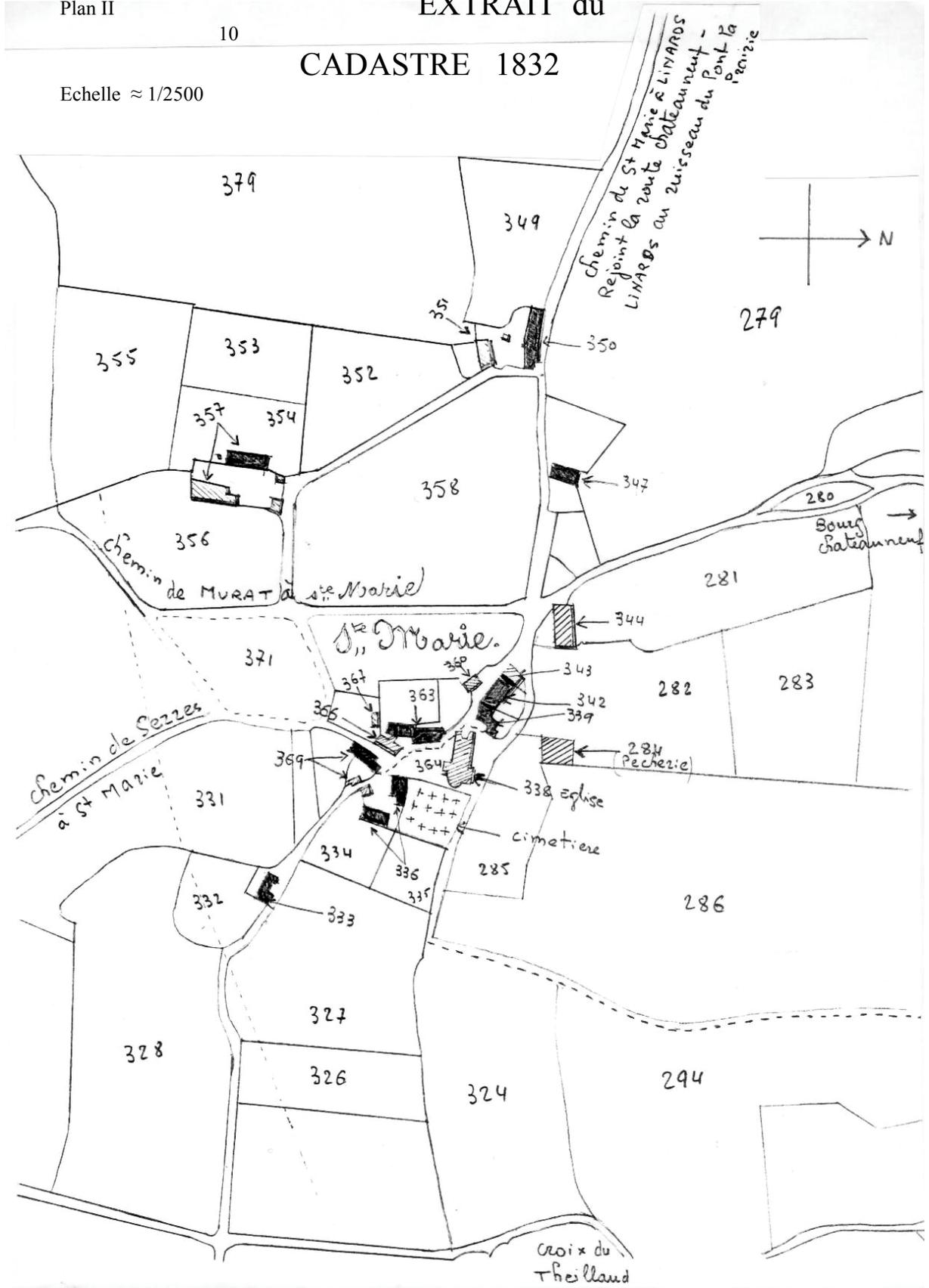
Plan de situation du quartier Sainte-Marie par rapport au bourg, au château et au ruisseau du Pont la Prairie

ECHELLE $\approx 1/5000$

LEGENDE

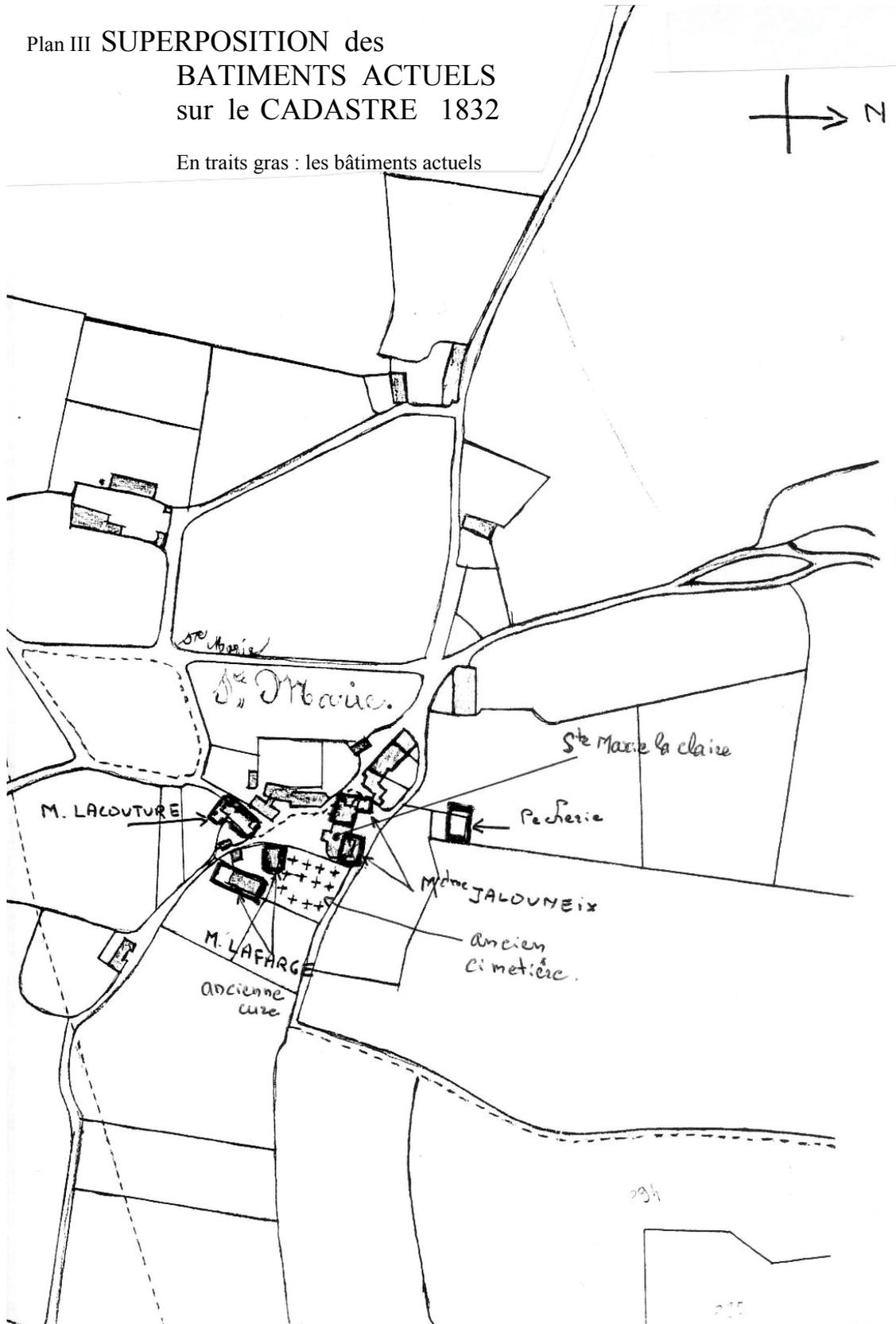
-  châtaigneraie
-  terre
-  chôme
-  pré
-  espaces construits





Plan III SUPERPOSITION des
BATIMENTS ACTUELS
sur le CADASTRE 1832

En traits gras : les bâtiments actuels



SOMMAIRE

Avant propos	page 1
L'outil de travail	page 2
Situation du quartier Sainte-Marie dans le bourg de Châteauneuf	page 3
Le quartier Sainte-Marie en 1832	page 4
Conclusion	page 8
Plan I : plan de situation du quartier Sainte-Marie par rapport au bourg, au château et au ruisseau du Pont la Prairie	page 9
Plan II : extrait du cadastre 1832	page 10
Plan III : superposition des bâtiments actuels sur le cadastre 1832	page 11